



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20220124-RAP-63-0080-Insp_MICHELIN_Combaude_Fin_Trx Réhab_20-01-22

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : M.F.P. MICHELIN Adresse : Site de La Combaude, rue de la Charme - 63100 Clermont-Ferrand SIREN : 855 200 507 SIRET : 855 200 507 00439	S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0056.00332 <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Fabrication et stockage de pneumatiques		
Date du contrôle : 20/01/2022		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle : Réhabilitation des sols au droit du bâtiment D2	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Suivi des travaux de réhabilitation	
Thème(s) du contrôle • Cessation activité de rechapage, mise en sécurité et réhabilitation		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Bâtiment D2		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 15-00379 du 9 juin 2015 modifié • Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	MFP Michelin GOLDER SUEZ ATTAC'BETON	Expert remédiation des sols Chef de projet Ingénieur d'étude Gérant
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Contexte

Le site Michelin de la Combaude a mis en œuvre des travaux de réhabilitation des sols au droit de l'ancien Bâtiment D2.

Des investigations dans les sols au droit du bâtiment D2 ont mis en évidence un impact aux hydrocarbures C10-C40 sur 3 zones distinctes, A, B et C.

Les travaux d'excavation et d'évacuation des terres polluées ont débuté fin octobre et, au jour de la visite, les travaux de remblaiement sont terminés.

La présente visite a pour but de prendre connaissance de l'état final des sols après les travaux de remblaiement.

2 – Constats sur site

Zones A et B :

Les travaux d'extraction des sols impactés et de remblaiement à l'aide de matériaux de carrière sont terminés. Les sols ont été compactés, a priori, la société COMBRONDE souhaite reconstituer la dalle béton au droit de la zone excavée.

Zone C :

Les travaux de purge des terres impactées et de remblaiement sont terminés, le remblaiement a été effectué à l'aide de déchets inertes de déconstruction.

Il reste à traiter l'extension à l'Est de la zone C.

Des investigations complémentaires devront préciser les dimensions de l'extension et des travaux de purge devront être mis en œuvre.

3 – Conclusion

La société MFP MICHELIN devra informer l'inspection des installations classées des travaux de réhabilitation de la totalité de la zone C.

A l'issue de ces travaux, un dossier de fin de travaux devra être transmis à la préfecture.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
le 18/02/2022 L'inspecteur de l'environnement Signé	le 18/02/2022 L'inspecteur de l'environnement Signé	le 18/02/2022 Pour le directeur régional, le coordonnateur de l'équipe ECIE Signé